

## La prudence dans les Miroirs du prince

La réflexion sur la prudence s'inscrit à partir du XIII<sup>e</sup> siècle en France dans le développement d'une littérature didactique composée pour les princes par leur entourage. Ces ouvrages de pédagogie royale que l'on nomme miroir du prince représentent une littérature à la fois très diversifiée et très spécialisée.

Je n'envisagerai certes pas l'ensemble de ces œuvres qui vont des miroirs dominicains composés pour Louis IX à ceux composés dans l'entourage de Louis XI. Mon analyse portera sur la prudence des rois dans quelques miroirs et aboutira sur l'exemple d'un roi prudent, Charles V à partir du célèbre *Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le sage*,<sup>1</sup> composé par Christine de Pisan et dédié à Charles VI et aux princes de sang. Ce portrait de Charles V, modelé sur l'archétype du souverain idéal évoque la prudence comme une qualité essentielle du bon gouvernement. Mais cette réflexion sur la prudence princière n'a pas surgi brutalement dans l'œuvre politique de Christine de Pisan. La prudence a toujours été présentée au Moyen Âge comme une vertu cardinale des rois bien que liée à la sagesse, jusqu'à être confondue avec elle, possédant le sens large de celui qui sait, qui est expérimenté, donc sage.

---

<sup>1</sup> Christine de Pisan, *Le livre des faits et Bonnes Mœurs du roi Charles V le sage*, traduit et présenté par E. Hicks et Th. Moreau, Paris, Stock, 1997.

Dans le discours politique sous l'influence d'Aristote, les théoriciens vont de plus en plus accréditer l'autonomie de la notion de prudence évoquant le philosophe qui dans le sixième livre des *Ethiques* avait opéré une distinction entre la sagesse et la prudence<sup>2</sup>. Ainsi, Les théoriciens du pouvoir vont à partir du XIII<sup>e</sup> siècle réhabiliter la prudence, la présentant comme une vertu intellectuelle et morale permettant à l'homme d'orienter ses actions et de choisir les moyens d'atteindre ses fins. Rappelons que l'ensemble de l'*Ethique* où se trouve posé le rapport entre la morale et la politique fut connu vers 1240-1244, et que la *Politique* dont il n'existait pas de version arabe, contrairement aux autres ouvrages scientifiques d'Aristote, fut traduite du grec par Guillaume de Moerbeke vers 1260 sur la volonté de Thomas d'Aquin<sup>3</sup>. Sitôt la traduction faite de nombreux commentaires vont se multiplier dont les miroirs du prince qui établiront une rupture décisive avec la théorie augustinienne du péché originel. On s'éloigne d'une manière décisive de l'idée augustinienne pour qui à la suite du péché originel l'homme a eu besoin de la tutelle de l'Etat et on passe d'une théologie du gouvernement à une analyse de la fonction directive en terme cette fois de finalité humaine à partir d'une œuvre, celle d'Aristote, complètement extérieure à la problématique du salut. C'est dans ce contexte de surgissement du corpus aristotélicien dans l'espace intellectuel que s'élabore toute une réflexion des serviteurs de l'Etat, théologiens et juristes, sur les qualités requises du bon gouvernement attaché désormais à la notion de Bien commun et à la direction des affaires humaines.

Je m'emploierai en premier lieu à définir cette littérature didactique que sont les miroirs du prince où s'élabore une nouvelle réflexion sur la prudence

### **Des traités d'éducation : les miroirs**

Développement donc d'un genre littéraire, des traités d'éducation qui s'adressant aux princes vont poser une question essentielle, comment le roi doit-il gouverner, parce que gouverner devient un art, réglementé à la manière d'un métier pour lequel il existe des principes et des méthodes. Le roi doit donc être éduqué pour acquérir un savoir-faire.

En réalité, l'appellation de miroir du prince prend son origine au Moyen Age dans les *specula caroliens*, le *De institutione regia* de l'évêque Jonas d'Orléans au IX<sup>e</sup> siècle et le *De regis persona et Regio ministerio* d'Hincmar de Reims renvoient à leur souverain, une image idéale du gouvernant fondée essentiellement sur les vertus chrétiennes et s'ordonnent autour d'une idée

---

2 Aubenque (P.), *Aristote politique. Etudes sur la Politique d'Aristote*, Paris, PUF, 1993. Voir également Aubenque (P.), *La prudence chez Aristote*, Paris, PUF, 3e éd. Augmentée, 1986.  
3 Aubenque (P.), *Ibidem.*,

maîtresse, le roi doit se discipliner lui même avant de régir les autres <sup>4</sup>. En effet, il ne s'agit pas dans les miroirs carolingiens de former le sens politique du prince mais de définir à partir des vertus chrétiennes dont il doit être détenteur son mérite personnel. On aboutira sur un idéal de sainteté qui ne cessera de hanter les clercs jusqu'aux XIII<sup>e</sup> siècle. C'est donc à partir des miroirs carolingiens que le sens du mot se fixe mais le miroir va acquérir progressivement la fonction d'un manuel dont il faut se servir chaque jour en vue de se conduire et de se modifier. Le sens du mot conservera le substrat idéologique carolingien de capacité et de correction du gouvernant. Toutefois, on peut parler à partir du XIII<sup>e</sup> siècle de la mise en place d'une deuxième génération de miroirs, dans lequel le dogme fondamental de la légitimité du prince reposant sur les seules vertus chrétiennes ne suffit plus.

Le *Policraticus* de Jean de Salisburry dédié à Thomas Becket qui n'est pas à proprement parler un miroir des princes <sup>5</sup>, va pourtant marquer au XII<sup>e</sup> siècle une rupture décisive car il envisage la fonction du gouvernant inséparable de la société politique et développe toute une réflexion sur les dangers inhérents au pouvoir qui guette tout gouvernant comme la convoitise, la richesse ou encore l'ambition. Pour la première fois un traité d'éthique aboutit sur une réflexion politique et ne propose pas seulement au gouvernant une morale de l'ascèse et de l'humilité pour lutter contre les tentations de la puissance.

Suite au *Policraticus*, les miroirs du prince se font l'écho des préoccupations politiques du moment, le roi de France règne désormais sur un territoire et non plus seulement sur des hommes puisque la formule « rex Franciæ » vient remplacer au temps de Philippe le Bel la formule « rex francorum ». Dans ce nouveau contexte, l'idéal du roi se modifie et les auteurs des miroirs sans délaisser le répertoire traditionnel des vertus chrétiennes vont dresser une image du gouvernant plus conforme aux exigences d'un Etat moderne.

Citons deux miroirs dominicains écrits sous le règne de Saint Louis, le *De eruditione filiorum nobilium* et le *De morali principis institutione* entre 1250 et 1256 sous la direction de Vincent de Beauvais, dominicain, qui fut lector à l'abbaye cistercienne de Royaumont, professeur de théologie et pré-

4 Sur l'évolution des miroirs des princes, cf Krynen (J.), *L'empire du roi.. Idées et croyances politiques en France XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1993, p p. 167- 187.

5 A propos du *Policraticus* G. Duby écrit "Le miroir qu'il fabrique n'est pas tendu vers le prince ni vers tous les laïcs. Il s'agit plutôt d'un speculum curiæ, d'un miroir de la cour, lieu d'une démultiplication polycratique du pouvoir". Duby (G.), *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978, p. 321.

dicateur de cour. Vincent de Beauvais est une figure centrale de la vie intellectuelle du XIII<sup>e</sup> siècle, son activité littéraire fut intense et variée puisqu'il rédige le célèbre *Speculum majus*, une encyclopédie sur la science de son temps en même temps qu'il est à l'origine d'une véritable académie de science politique. La réflexion politique de Vincent de Beauvais et de son « Brain trust » aboutit à la rédaction de ces deux miroirs qui vont marquer une étape importante. En consacrant de nombreux chapitres à la sagesse indispensable à tout gouvernant, les ouvrages renferment bon nombre d'allusions financières et économiques et donnent aux miroirs l'allure d'un manuel concret de gouvernement<sup>6</sup>.

Mais le miroir du prince qui va être le plus novateur en matière de réflexion politique est l'ouvrage de Gilles de Rome, ermite de Saint Augustin, maître en théologie à l'Université de Paris. Il écrit en entre 1277 et 1279 le *De regimine principum* qui sera traduit en 1282 pour Philippe le Bel par Henri de Gauchi et portera le titre *Du gouvernement des princes*<sup>7</sup>. Aucune œuvre politique n'a connu au Moyen Age une diffusion aussi rapide et aussi large, puisqu'elle fut traduite dès le XIV<sup>e</sup> siècle en castillan, en catalan, en portugais et même en hébreu, Charles V dans sa fameuse bibliothèque du Louvre en possédait dix manuscrits. Le but de l'ouvrage est d'enseigner au futur monarque à gouverner mais jusque là rien de très original et cela ne peut expliquer son succès. Il faut envisager d'autres aspects pour saisir l'origine de sa large diffusion. Ce miroir du prince est le premier ouvrage du genre, à ne pas porter la marque d'une culture monastique et s'éloigne des sources patristiques. Il est avant tout l'œuvre d'un universitaire converti à l'aristotélisme et c'est la *Politique* qu'il retient pour unique et seul guide, en se fondant sur les commentaires de Thomas d'Aquin qui l'avait précédé dans l'utilisation d'Aristote.

De plus, Gilles de Rome envisage en 193 chapitres toutes les facettes de la vie intime et publique du gouvernant, de la sphère privée à la sphère publique. En dernier lieu il destine son ouvrage non seulement au roi et aux princes mais à un vaste public. Voici ce qu'il écrit : « Si par ce livre, les princes sont instruits de leur conduite, comme aussi sur la façon de commander à leurs sujets, il convient de faire parvenir cet enseignement jusqu'au peuple, afin qu'il sache aussi de quelle manière il doit obéir à ses princes, il importe donc que la façon de procéder dans cet ouvrage soit grossière non savante, et en

6 Senellart (M.), *Les arts de gouverner, Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil 1995, pp. 152-155.

7 Gilles de Rome, *De regimine principum*, Rome 1556 ; rééd. Fac-similé, Francfort-sur-le-Main, Minerva, 1968.

style figuré »<sup>8</sup>. Le succès de cet ouvrage repose sur la volonté de l'auteur, volonté déclarée d'être compris, de « vulgariser » Aristote car jusque là les commentaires de l'*Ethique* et de la *Politique* n'étaient guère faciles de compréhension, aussi la plupart des auteurs qui citeront Aristote dont Christine de Pisan, auront sous les yeux non l'œuvre du Stagirite mais celle de Gilles de Rome, connue surtout par la traduction d'Henri de Gauchi.

Aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles l'ouvrage de Gilles de Rome fournira l'armature de bien des manuels royaux. Soulignons que les premiers valois ont peu suscité la rédaction de miroirs du prince, il faut attendre le règne de Charles VI pour voir la production de miroirs reprendre un rythme soutenu, sans doute la folie déclarée du roi à partir de 1392, en est à l'origine. Si le roi est en quelque sorte absent on ne cesse pas pour autant de penser la royauté et d'analyser les vertus d'un bon gouvernement. Et les terribles épreuves qui marquent le début du XV<sup>e</sup> siècle, la division des princes de sang, la guerre civile et la maladie du roi, n'entament en rien le crédit dont bénéficie alors la royauté des valois.

On a jamais autant rêvé d'un roi idéal et les trois miroirs du prince que compose Christine de Pisan sous la royauté de Charles VI<sup>9</sup> sont bien la preuve que la perfection du monarque hante les esprits des intellectuels. La nouveauté réside dans le fait que ces miroirs portent l'empreinte des événements. Leur auteur se situe avant tout sur un plan moral, car la paix du royaume est affaire de perfection morale et le souverain doit posséder les vertus essentielles au bon gouvernement. Lorsque Christine de Pisan débute la rédaction de son *Livre de paix* en 1412, Bourguignons et armagnacs échangent des promesses de paix, aussi elle consacre toute la première partie de son ouvrage à la préservation de celle-ci, s'adressant au roi elle lui recommande d'être prudent et sage, car assure-t-elle la paix est bien fragile.

Laissons de côté les nombreux ouvrages de pédagogie royale qui vont fleurir tout au long du XV<sup>e</sup> siècle, des miroirs du prince aux plus petites sommes de morale dirigeante dont la diffusion restera souvent confidentielle. Retenons que les miroirs du prince écrits, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, témoignent d'une science politique conçue désormais comme une science rationnelle et que l'approche éthique de la fonction royale s'est faite de plus en plus politique car se gouverner soi-même pour gouverner les autres est un adage qui ne suffit plus. Il s'agira ainsi d'analyser à travers l'évolution de cette litté-

8. *Op.cit.*, f. 2v-3r. Voir Senellart (M.), *op. cit.*, pp. 180-185.

9. On retiendra, *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le sage*, *op. cit.*, *Le livre du corps de policie*, composé entre 1404 et 1407, éd. Robert H. Lucas Genève, Droz, 1967, *Le Livre de la paix*, composé entre 1412 et 1413, éd. Charity Cannon Willard, s'Gravenhage, Mouton, 1958.

ture spécialisée, la notion de prudence, promue désormais au premier rang des vertus politiques. La prudence comme le déclare Vincent de Beauvais dans son miroir dédié à Louis IX « permet au prince d'orienter son action vers un but clairement défini... »

### La prudence des miroirs du prince

Comme je l'ai déjà souligné au XIII<sup>e</sup> siècle le déplacement sur le terrain empirique d'un certain nombre de thèmes édifiants vont conduire les théoriciens du pouvoir à analyser la prudence traditionnellement inscrite parmi les vertus cardinales comme une vertu spécifique. Elle conservera certes de nombreux éléments patristiques, restant liés étroitement à la vertu de discrétion et de modération à la base de l'éthique monastique. Mais Thomas d'Aquin ouvre la voie en analysant dans *La somme théologique* la prudence non plus comme une vertu monastique mais comme une vertu politique<sup>10</sup>. Car pour le théologien la prudence doit tout particulièrement habiter le gouvernant, c'est elle en effet, qui le fait agir vers des buts définis. Elle va donc demeurer une vertu centrale dans le passage du gouvernement de soi au gouvernement des autres ; davantage qu'une vertu morale, elle est plutôt une disposition de l'intelligence pratique et se résume toute entière dans la loi, par laquelle le roi régit les hommes en vue du bien commun. Comme il le précise dans *La somme théologique* la fonction principale du roi est d'instituer des lois et c'est à ce titre qu'il a besoin de la prudence. Thomas d'Aquin présente d'ailleurs la prudence comme « servante de la sagesse car elle y introduit et en prépare la route, comme le serviteur qui se tient au seuil d'un roi. » Mais on le voit bien ici, s'il ne confond pas prudence et sagesse, la prudence ouvre pour l'auteur la voie à la sagesse, ce qui l'amène ainsi à dénoncer la fausse prudence des habiles et à condamner le recours aux machinations, par le biais de l'astuce, la ruse ou la fraude.

Ainsi pour le théologien, la visée de la fin bonne ne suffit pas à rendre compte de la pratique de la prudence ce qui explique que l'on ait vu dans l'analyse de la prudence par Thomas d'Aquin, l'exacte anthithèse de la prudence selon Machiavel<sup>11</sup>.

10. Thomas d'Aquin, Saint, « La prudence », dans *Somme théologique*, 2a-2ae, qu.47-56), trad.. notes et appendices de Th. Deman, Paris, Desclées, 1949.

11. Machiavel, *Le prince et les premiers Ecrits politiques*, in *Œuvres complètes*, I, éd. bilingue de Ch. Bec, Paris Garnier, coll. « les grands classiques italiens », 1987. *Il principe e discorsi*, Milan, Feltrinelli, 1984.

Quelques années plus tard, dans son *Gouvernement des princes* Gilles de Rome analysera la prudence comme une vertu essentiellement politique « Prudence et politique sont tout un », écrit-il, il la compare à un œil « La prudence est comme un œil permettant de regarder le bien et la fin que l'on doit poursuivre de même que l'archer ne peut correctement lancer sa flèche ou la diriger vers la cible s'il ne voit pas celle-ci, de même le roi ne peut diriger ou conduire son peuple vers la fin qui convient s'il ne voit pas cette fin grâce à sa prudence. »<sup>12</sup> Etre prudent c'est donc prévoir et il suffit pour cela de bien voir, le prince ne peut par conséquent orienter ses actions sans prudence pour conduire ses sujets.

Au XIV<sup>e</sup> siècle Nicole Oresme dans son commentaire de *La Politique* d'Aristote<sup>13</sup> mettra en évidence cette vertu « principale en vie active et pratique »<sup>14</sup>. Pour Nicole Oresme, la sagesse ne suffit pas à gouverner car cette tâche requiert toujours « cette vertu morale et pratique appelée prudence politique »<sup>15</sup>. Il érige ainsi dans son commentaire la prudence au plus haut de la hiérarchie des vertus princières.

Au début du XV<sup>e</sup> siècle, le célèbre prédicateur Jean Gerson, théologien et recteur de l'Université de Paris ne manquera pas de souligner dans un sermon adressé à Charles VI la prédominance de cette vertu sur les autres : « prudence est la vertu qui doit mener et drecier toutes les aultres »<sup>16</sup>.

Qu'attendent en réalité tous ces théoriciens de la royauté d'un roi prudent ? qu'il fasse de bonnes lois mais pour cela il faut avant tout qu'il soit bien conseillé, qu'il s'entoure alors de conseillers qui soient d'efficaces agents de la prudence. En effet, la question de l'entourage du roi devient une question essentielle. Elle l'était déjà certes au XII<sup>e</sup> siècle lorsque dans son *Policraticus* Jean de Salisbury dénonçait les vanités de la cour, lieu de toutes les convoitises humaines et des conseillers flatteurs qui ne pouvaient aider le roi dans l'exercice de son gouvernement. G. Duby a bien mis en évidence qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle, le roi n'est plus désigné comme seul responsable. En effet, les intellectuels ajoutent au XII<sup>e</sup> siècle l'idée que ses agents le sont aussi<sup>17</sup>

12. Gilles de Rome, *Le De regimine...op. Cit*, I, f, 39r.

13. Nicole Oresme achève pour le roi Charles V, la traduction et le commentaire de l'*Ethique*, *La Politique* et l'*Economique* vers 1374. Cf, cf, *Autour de N. Oresme, actes du colloque de Créteil*, 1987, ed. J ; Quillet, Paris 1990.

14. *Le livre de Politiques* d'Aristote, éd.A.D. Menut, Philadelphie 1970.

15. *Ibidem*.

16. Jean Gerson, *Œuvres complètes*, éd. P. Glorieux, Paris 1968, Vol. VII, Vivat rex, pp. 1137-1185.

17. Duby (G.), *op.cit.*, p. 321.

Autour de Charles VI, le roi fou, la question des conseillers devient plus d'actualité ce qui fait dire à Jean Gerson dans un de ses sermons adressé au roi « Roy sans prudent conseil est comme le chief en un corps sans yeulx, sans oreilles et sans nez ». Car les théoriciens du pouvoir et cela depuis les carolingiens soutiennent que pour gouverner prudemment le roi ne peut décider seul. D'ailleurs à la fin du XV<sup>e</sup> siècle lorsque que le chroniqueur Jean Molinet, indiciaire de la maison de Bourgogne rapporte la mort de Charles le Téméraire en 1477 à Nancy, il rend responsable de la défaite l'entêtement du Duc qui n'avait pas su entendre les conseils des nobles et prudents personnages qui l'entouraient<sup>18</sup>. C'est donc folie que d'agir seul pour un gouvernant. Les miroirs du prince s'entendent tous pour confirmer qu'après avoir reçu une solide formation intellectuelle et morale, le gouvernant doit s'entourer de gens sages et prudents qui vont surtout l'aider dans l'élaboration des lois. Mais qui sont ces gens sages et prudents que recommandent les miroirs du prince ? C'est encore là une question lancinante au Moyen Age depuis que gouverner requiert un savoir spécifique une notion est venue se greffer sur la définition de prudent celle d'experts, puisque les tâches deviennent de plus en plus techniques, le roi doit s'entourer d'experts<sup>19</sup>. D'experts en droit certes mais aussi de théologiens, Nicole Oresme écrit dans les commentaires de la politique D'Aristote « est prudent le roi qui réserve son conseil aux théologiens et aux philosophes, interprètes de la sagesse chrétienne et seuls dépositaires de la science d'Aristote. » De la même façon, les juristes insisteront sur la nécessité pour le roi de gouverner avec des spécialistes du droit. Rappelons qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, en Italie comme en France, les juristes depuis longtemps en possession des compilations justiniennes ne cessent de proclamer l'autonomie de leur science dans la sphère du politique.

En résumé, les théoriciens à travers les miroirs des princes proposent au roi lui même un portrait idéal mais un portrait, qui à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, reflète l'évolution d'une société qui exige désormais de son gouvernant, un savoir faire. La prudence est ainsi promue au premier rang des vertus principales car elle est pour reprendre une nouvelle fois Nicole Oresme, la vertu la plus appropriée au prince, « prudence active regarde plus aux offices de prince ». On aboutit sur une opposition entre prudence et sagesse, la sagesse demeurant certes une vertu nécessaire aux princes mais une vertu proprement contemplative qui ne suffit plus pour gouverner. De plus en plus la prudence

18. Philippe de Commynes, *Mémoires sur LouisXI*, éd. Jean Doufournet, Paris, Gallimard, 1979, p. 373.

19. Courtemanche, (D.), « Droit et rhétorique - ou - droit ou rhétorique, la formation des gens du roi en France dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle » dans *Cahiers de recherches en histoire du droit et des institutions*, Facultés Universitaires, Saint Louis, Bruxelles, 1998.

se trouvera liée au problème de la création législative et impliquera que le roi s'entoure de serviteurs compétents. En effet, la notion de compétence qui apparaît non seulement dans les manuels des princes mais aussi dans les ordonnances ou dans les plaidoiries du Parlement est le plus souvent couplée au savoir faire acquis par l'expérience,<sup>20</sup> de même qu'elle est associée à la prudence. Cette place accordée à la prudence qui ne s'étend pas seulement au roi mais à l'ensemble des hommes de l'Etat est la preuve que désormais l'exercice du pouvoir est une affaire de raison, d'intelligence et de science, peut-être plus que de foi. Toutefois comme l'affirme Jacques Krynen, les progrès de l'Etat n'impliquent en rien une déchristianisation des croyances relatives au pouvoir<sup>21</sup>. Entendons bien que si le roi très chrétien ne peut pas être un tyran, on doit bien reconnaître que la valorisation de la notion de prudence dans les écrits politiques, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, amène les intellectuels à penser le pouvoir en terme de modération. Car, la prudence préserve de la tyrannie et ne peut conduire qu'au bien commun. C'est ce que défend Christine de Pisan dans son portrait édifiant de Charles V.

### **L'exemple d'un roi prudent , Charles V,**

Pensé et conçu comme un miroir du prince, *Le livre des faits et bonne mœurs de Charles le V le sage*, commandité par Philippe le Hardi duc de Bourgogne, est bien un manuel d'éducation des princes et des gouvernants. Christine de Pisan en effet, n'a pas à proprement parlé narré la vie de Charles V, elle a plutôt constitué un répertoire de faits édifiants d'où se dégage le modèle d'un roi parfait.

Ecrit en 1404, cet ouvrage apologétique devait en réalité servir de guide au roi de France, mais à ce moment là, Charles VI n'était plus en état de bénéficier de l'exemple de son père. Le dauphin Louis de France fils de Charles VI, destiné à devenir l'époux de la petite fille du duc de Bourgogne avait en revanche tout à apprendre de son aïeul. En premier lieu à bien gouverner.

Christine de Pisan était bien placée pour concevoir un ouvrage sur Charles V, puisque son destin avait été étroitement lié au roi. Née en Italie en 1365, elle vint très tôt en France. En effet, son père Thomas de Pisan avait été appelé à la cour du roi Charles V comme astrologue. Elle même vécut à la cour où elle eut accès à une culture tout à fait exceptionnelle pour une femme de

<sup>20</sup> *Ibidem*.

<sup>21</sup> Krynen (J.), *L'empire du roi*, op. cit.

cette époque. La mort de Charles V, celle de son père, puis de son mari, l'oblige à subvenir aux besoins de sa famille. Elle entreprend donc de vivre de ce qu'elle sait faire, c'est à dire écrire et trouve très rapidement des mécènes durables : parmi eux, les ducs de Bourgogne, de Berry ainsi que le roi Charles VI et son épouse Isabeau de Bavière <sup>22</sup>.

Pour dresser le portrait de Charles V elle a utilisé principalement trois ouvrages, en premier lieu *La fleur des chroniques* <sup>23</sup>, une histoire des rois de France par le dominicain Bernard Gui, cette fresque historique a constitué la trame de son récit, ainsi que *Le gouvernement des princes de Gilles de Rome* dans sa version française. Elle fait appel à la *Métaphysique* d'Aristote d'après le commentaire latin de Thomas d'Aquin. <sup>24</sup>

Ces deux ouvrages ont guidé son analyse politique. En s'inspirant de Gilles de Rome et de Thomas d'Aquin, ce qu'elle propose c'est l'exemple d'un roi qui gouverne en vue du bien commun. Elle reprend donc la tradition du miroir du prince qui se veut avant tout exemplaire.

Quant à la composition de l'ouvrage, elle combine l'ordre chronologique ( la trame c'est la vie de Charles V) et la progression des vertus dans le portrait du roi. La première partie est intitulée noblesse de cœur, la seconde traite de la noblesse de la chevalerie, une troisième partie est réservée à la sagesse du roi. Sagesse, qu'elle assimile au savoir et aussi à la maîtrise de soi, le roi doit faire preuve de modération en toute chose, il faut de l'ordre et de la méthode dans le travail du gouvernement affirme l'auteur. Si la sagesse est présentée par Christine de Pisan comme la vertu reine, car c'est elle qui devrait gouverner le monde, elle pose la prudence comme la vertu essentielle menant à la sagesse.

Ainsi ,c'est dans la troisième partie de l'ouvrage portant sur la sagesse, que Christine présente les caractères de la prudence royale. Quelle analyse fait-elle de la prudence et quel roi prudent fut Charles V ?

Exploitant Gilles de Rome, Christine de Pisan va relier directement le problème de la création des lois à la prudence du roi. Dans le chapitre où elle traite de la prudence et des compétences techniques que possédait le roi

22. C'est à partir de ses propres écrits que l'on tire sa biographie, principalement dans *l'Avison Christine* et la *Mutacion de Fortune*, Christine de Pisan, *L'Avison Christine*, éd. M.L Towner, Washington, 1932., *Le Livre de la mutacion de Fortune*, éd. S. Solente, Paris, Société de l'histoire de France, 1936-1941. Les études consacrées à Christine de Pisan sont nombreuses.

23. *Flores chronicorum*, éd. Partielle Baluze- Mollat dans *Vitae paparum Avenionensium*, t. 1 , 1914.

24. On s'est beaucoup interrogé sur les compétences de Christine en latin , même si rien ne permet de répondre à la question, on opposera que Christine a utilisé pour composer l'ensemble de son œuvre de nombreuses sources en latin.

Charles le Sage, voici ce qu'elle écrit, « Sa grande prudence l'amena à réfléchir aux choses de l'avenir. Considérant que la vie humaine est fragile et de courte durée, le roi sain d'esprit et en pleine conscience, voulu promulguer un certain nombre de lois pour le bien de la couronne de France et celui de son peuple. ... »<sup>25</sup>. La loi à laquelle fait référence Christine est une ordonnance du roi datée de 1374 établissant que les rois de France seraient désormais majeur à quatorze ans, réglant ainsi le problème de la succession de la couronne, en ligne masculine directe.

Ainsi comme le montre bien Christine de Pisan Charles V avait eu la prudence de préparer sa mort. Il est dit en effet que le roi avait mis ses affaires en ordre « afin que quand il plaira à Dieu de la maladie de la mort, il n'ait qu'à penser à avoir contrition de ses péchés ».<sup>26</sup> Il fit bien d'autres lois concernant le royaume poursuit elle et elle ajoute que cette activité législative est conforme à la raison, s'appuyant sur Aristote pour justifier l'établissement de lois nouvelles, car, précise Christine, la transformation des anciennes lois il l'a réalisé « par bon esgart et au profit du bien commun ». Voilà donc la prudence royale arrimée à la poursuite du bien commun. Le chapitre suivant l'énonce encore plus clairement. Il est intitulé « Cidit encore de la prudence du roy Charles sur la pourveance du bien commun »<sup>27</sup> où, elle démontre que Charles V agissant toujours dans le sens de l'intérêt de ses sujets avait fait de Paris un « grand marchié ». Pour faciliter l'afflux des marchandises, Charles V avait en effet ordonné le creusement d'un canal reliant la Loire à la Seine mais la mort du roi laissera le chantier inachevé. Il advint comme le dit Christine de cette décision comme de bien d'autres, empêchées par la mort du roi.

De plus, Charles V, savait s'entourer de bons conseillers, ; « telle était en effet sa prudence qu'il mettait à la tête de ses administrations des gens sages et avisés... »<sup>28</sup>, En reprenant la question de l'entourage royal, elle s'aligne sur les préoccupations des intellectuels depuis le XII<sup>e</sup> siècle

Si, dans l'ouvrage de Christine de Pisan, l'analyse de la sagesse nous laisse entrevoir un roi étudiant dans la solitude de son cabinet, le roi prudent est au contraire un homme d'action, c'est celui qui légifère et c'est aussi celui qui construit, restaure, et embellit la première ville du royaume, Paris. Christine en conclut que le roi était « droit artiste » c'est à dire un intellectuel accompli, elle précise qu'il le montrait bien « en devisant des édifices, il se

25 Christine de Pisan, *Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V le sage*, op. cit., p. 205.

26 *Ibidem*

27 *Ibid* ; p. 207.

28 *Ibid* ; p.92.

montrait vrai architecte ». Mais la politique du grand architecte comme le présente Christine de Pisan était surtout une politique de prudence puisque la principale raison des grands travaux parisiens était avant tout l'impérieuse exigence de défense pour répondre à la menace anglaise qui avait nécessité la construction de la nouvelle enceinte.

Christine de Pisan a bien en tête les catégories d'Aristote lorsqu'elle rédige son ouvrage, catégories qu'elle a lues chez Thomas d'Aquin, pour qui la prudence vertu impérative est mise en œuvre dans le conseil, le jugement et le commandement. C'est de l'agir prudentiel, dont elle parle, qui conduit le roi à réaliser toujours dans le sens du bien commun.

Roi prudent Charles V, est donc un roi intervenant tout azimut pour assurer le bonheur de son peuple. L'analyse de la prudence par Christine de Pisan s'inscrit dans un contexte de prospérité économique et matérielle, un vaste champ d'intervention s'offre alors au prince, ce qui explique pourquoi la prudence va conserver au XV<sup>e</sup> siècle, sa place d'excellence parmi les vertus royales.

Ce portrait du roi idéal, roi sage et prudent reflète donc l'évolution d'une société qui au fur à mesure qu'elle découvre les ressources de la raison exige de son gouvernant savoir faire et réussite. Cela explique pourquoi la prudence demeure au XV<sup>e</sup> siècle une vertu royale essentielle car elle relève de l'agir, directement de la pratique gouvernementale.

En conclusion, j'insisterai sur le fait que promue au premier plan des vertus politiques dès le XIII<sup>e</sup> siècle dans les Miroirs du prince, la prudence va acquérir son autonomie par rapport à la sagesse, qui tend à signifier de plus en plus la capacité intellectuelle du gouvernant. La prudence s'incarne désormais dans l'agir du souverain liée étroitement à la création législative. Les rois doivent être sages et prudents, c'est ce que répète inlassablement les miroirs des princes. Mais il ne s'agit pas pour leurs auteurs d'une simple remarque de bon sens mais bien d'une conviction philosophique à replacer dans une vision du politique qui résulte de l'aristotélisme envahissant depuis le derniers tiers du XIII<sup>e</sup> siècle.

**Myriam CHOPIN - PAGOTTO**